

**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

Excusés : Sylvain ; Anne-Lise ; Maëva ; Madeleine ; Martine ; Maly

PREMIERE PARTIE

1. Vote CR mars

17 pour
8 abstentions
0 contre

2. Bilan financier (Raphaël)

Cf Annexe 1

3. Rapport du commissaire aux comptes

- Synthèse du bilan financier

Recettes : 200000 € PSU + 100000 € subventions

Dépenses : 214 000€ en masse salariale (71% budget) + coût de la structure (en hausse à cause des nouveaux locaux)

D'où : un excédent de 11000€

2017 = une année de référence car c'est la 1^{ère} année complète dans ces nouveaux locaux

264 000 € de réserves cumulées = un an de fonctionnement = la trésorerie actuelle

C'est donc une situation de trésorerie très confortable et qui doit être maintenue

- Rappel des missions du commissaires aux comptes :

Au-delà de 153 000 € de subventions la loi impose un commissaire aux comptes (contrat de 6 ans ; il nous en reste 2)

Le commissaire aux comptes dépend du ministère de la justice. Il engage sa responsabilité dans les comptes présentés ; son indépendance est garantie.

- Opinion sur les comptes :

M. Hervelin certifie de façon pure et simple les comptes de l'association.

- Rapport de transparence :

M. Hervelin garantie qu'il n'y a pas d'avantages pour les membres du bureau.

- Approbation des comptes

Vote : pour à la majorité

- Affectation de résultats au report à nouveau

Vote : pour à la majorité

4. Bilan moral (Arnaud)

Cf Annexe 2

Vote : pour à l'unanimité

5. Règlement de fonctionnement

Légère mise à jour en page 11 (cas d'un parent/enfant malade empêchant d'assurer une permanence → certificat médical à donner au responsable technique chargé de l'administration + aux postes trésorier et remplacements)

Vote : 6 abstentions

19 pour

Fin de la 1^{ère} partie 22h20

ANNEXE 1

Bilan financier 2017 de l'association Crèche TY BUGALE

Introduction

Le résultat 2017 est bénéficiaire de 11 197,06€ sur un budget annuel de 326 373,94€.

Les recettes ont diminué de 18 678,94€ par rapport à celle de 2016, qui fut une année exceptionnelle au regard de la subvention de 13 500€ touchée pour notre déménagement, mais restent positives et encourageantes concernant la gestion de la crèche, et cela peut s'expliquer par :

- ☒ Un taux de fréquentation en amélioration, et optimisé
- ☒ Des investissements d'équipement et d'aménagements importants
- ☒ Une facturation meilleure
- ☒ Des charges de personnel en augmentation

Cela a permis d'engendrer une hausse des subventions (CAF et VILLE DE RENNES) de près de 51 055,66€.

Les dépenses (achats, services extérieurs et charges de personnel) ont augmenté de 60 411,28€ pour cette première année complète passée au sein de la nouvelle crèche.

Les dépenses

Si l'on regarde le détail :

☒ Les achats sont en nette augmentation (lié à l'augmentation de la capacité d'accueil et aux aménagements réalisés)

☒ Les services extérieurs ont augmenté :

1) le loyer et les charges locatives ont fortement augmenté dans la nouvelle crèche

2) mouvement au sein du personnel à TY BUGALE, nous avons fait appel à des services extérieurs tels RESO 35, etc... (services qui sont onéreux)

3) frais de formation en augmentation

☒ La masse salariale a augmenté en 2017

Les recettes

☑ **La CAF + 31 090,57€**

☑ **La participation des familles + 5 463,95€**

○ Cette augmentation est liée au nombre d'heures qui est passé de 34 300 h en 2016 à 37 540 h en 2017 et à un taux d'occupation amélioré

☑ **Subvention de la MSA + 4 089,93€**

☑ **La Ville de Rennes + 19 965,09€**

Quelques chiffres

1) Coût moyen d'une journée d'accueil (10.5h) d'un enfant : 84.78 €

Total des dépenses de 2017 / Heures réalisées x Heures d'une journée = coût d'une journée d'accueil	Dépenses annuelles	327 491,00 €
Heures annuelles facturées		40 558
Heures journalières		10,50
Coût d'une journée d'accueil		84,78 €

Annexe 2 :

Bilan moral de l'association Ty Bugale

Les valeurs de l'association :

La crèche Ty Bugale est une association loi 1901, elle fonctionne avec des salariés en CDI ou CDD , EJE (Éducateur jeunes enfants), AEJE (Aide éducateur jeunes enfants), AP (Auxiliaire de Puériculture), 1 cuisinier et 1 agent d'entretien (actuellement en cours de recrutement) ; ainsi qu'1 comptable via le GEDES et des parents bénévoles.

Les salariés sont soumis à la convention collective du 4 juin 1983

(Rappel des statuts.)

Personnes référentes :

- Dr. Julien Cousança, médecin référent (rencontré par les parents en CA début 2018)
- Dr. Céline Savary, médecin de la PMI
- M. Olivier Hervelin, commissaire aux comptes (cabinet Cafex)

Les relations avec l'environnement :

La crèche entretient des liens avec l'ACCEP, organisme ressources pour les nombreux questionnements de la vie d'une crèche parentale, et le SNAECSO, syndicat employeur du lien social et familial (et qui va bientôt changer de nom !).

Nous entretenons aussi de bonnes relations avec les institutions qui nous subventionnent : la CAF et la Ville de Rennes, le CG35 (et la MSA).

Un partenariat avec Terre des Arts pour des interventions autour de la musique auprès des enfants.

D'autres partenariats sont en réflexion, notamment avec d'autres crèches pour une correspondance.

L'année 2017 a été la première année complète dans les nouveaux locaux :

Initialement située rue de l'Alma à Rennes, en transition à Bd Albert 1^{er} pendant quelques années, Ty Bugale a emménagé en 2016 dans des locaux tout neufs au 11 rue de Mauconseil, financés par le CG35 et la Ville de Rennes, à qui nous payons un loyer.

La crèche et son équipe de salariés ont à présent pris leurs marques, nous avons recommencé à accepter des stagiaires éducateurs et les parents comme l'équipe continue à améliorer l'organisation, l'infrastructure, les extérieurs...

En revanche, c'est aussi l'occasion de mesurer l'impact du montant des charges locatives sur les finances de la crèche. Avec l'augmentation d'activité et de places d'accueil, le modèle reste viable et positif, tant que nous maintenons un bon taux de remplissage.

Fréquentation de la crèche :

Nombre de places agréées (0/4 ans) : 20, depuis le déménagement dans les nouveaux locaux (+ une place d'accueil d'urgence)

Accueil d'enfants porteurs d'un handicap durant l'année 2017 : non

Activité de la crèche :

Nombre jour d'ouverture en 2017 : 230 j

Nombre d'heures réalisées en 2017 : 37541 h

Nombre d'heures facturées en 2017 : 40558 h

Nombre total d'enfants inscrits : 41

Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté : 12

Pour ce dernier point, il est important de noter que le modèle parental peut convenir à tout type de situation familiale et n'est pas réservé à un public composé de classes moyennes et supérieures.

Les commissions mises en place :

- Commission nutrition
- Commission relation aux salariés
- Commission Règlement de fonctionnement
- Commission Projet Pédagogique
- Commission projet écolo crèche
- Commission aménagement extérieur

Sorties :

Nous avons encore cette année organisé de nombreuses sorties (bibliothèque, parc, marché, spectacle pour enfants...), souvent accompagnées par des salariés et des parents.

Les parents :

Bon investissement de la part des parents, une bonne entente générale, que ce soit pour remplacer les indisponibilités des permanences, ou pour organiser des événements, des sorties ou des chantiers.

Gestion des postes relativement bonne, avec toutefois des questions liées au degré d'investissement de chaque famille dans l'association (question récurrente au sein de la crèche parentale).

L'estimation de bénévolat permettra sans doute de jeter un regard neuf sur la nature de cet investissement et de mieux répartir les tâches entre les familles à l'avenir.

* Quelques difficultés de l'ordre des relations humaines rencontrées avec une famille sur les derniers mois avant leur départ. Malheureusement, cette situation pénible ayant duré, elle a également eu des conséquences sur l'association. Trésorier et membre du bureau, M. Margueret a rendu intentionnellement très compliqué le passage de relais des responsabilités au sein de la structure et causé des difficultés jusqu'au départ de la crèche, malgré un engagement exemplaire au service de l'association durant les précédentes années. Malgré tout, le bureau a tenu à accompagner l'enfant jusqu'au bout de son contrat d'accueil, prenant acte de son bien-être au sein de la crèche. Au final, cela n'a pas eu d'impact notable sur les affaires de la crèche, ni sur les relations parents/enfants/salariés.

Les salariés :

Grand investissement de la part des salariés dans l'organisation des activités et de l'accueil des enfants au sein de la crèche. De bonnes initiatives.

Une belle découverte en la personne de Marine Lacroix (AP), notre auxiliaire de puériculture, très investie et une re-découverte de Maly Angier (AEJE), de retour après son congé parental, très impliquée elle aussi. Loïc Bernier (EJE – Responsable technique) gère de mieux en mieux et de manière très efficace son temps de mise à disposition administrative, facilitant grandement le suivi et la gestion des affaires courantes de la crèche, en allégeant au passage le travail de certains postes à responsabilité. Martine Dommanget (EJE – Responsable technique) « le disque dur » de la crèche, présente au sein de Ty Bugale depuis sa création en 1986, continue à transmettre, questionner sa pratique et participe toujours au choix des nouvelles familles, quant à Nathalie L'Helgouac'h (AEJE) et Matthieu Goulard (Cuisinier), ils sont très investis, efficaces et agréables dans leur travail.

Nous avons accueilli Fanny, stagiaire EJE (à partir d'octobre, jusqu'à décembre). Son stage s'est bien passé.

Analyse de pratique :

Ce rendez-vous a lieu une fois tous les deux mois entre l'équipe salariée encadrante et une psychologue. Changement de psychologue en cours d'année, nouvelle intervenante avec qui cela semble bien se passer.

Formation en 2017 :

Formations pour tous les salariés en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Consulter le plan de formation.

Les enfants :

Bonne cohésion de groupe et très bonne ambiance entre les enfants, bonne relation aux adultes (équipe encadrante et parents).

L'année 2017 :

Janvier

Temps pédagogique : l'autorité.

Déménagement du bureau parents.

Commission nutrition.

Questions sur responsabilité des postes et temps investi par les familles.

Réunion le 18 Janvier faisant suite à une lettre ouverte des salariés, concernant leur rapport aux parents en cas de litige (relatif à une discussion en CA concernant des reproches formulés par certains parents à l'encontre d'une des salariées), et la marche à suivre en cas de remise en cause de leur travail ou de leur comportement, au sein d'une crèche gérée par les parents des enfants qui y sont accueillis. (Là encore, question récurrente à la crèche parentale.)

Février

Répartition postes.

Vote du plan de formation.

Commission relation aux salariés

Débat sur les couches suite à l'étude parue dans 60 Millions de consommateurs sur les produits contenus dans les couches (dont la marque Pommette, utilisée à Ty Bugale), envoi d'un courrier de demande d'explications à Pommette).

Point inscription et priorité des contrats d'accueil.

Point sur le linge / surchausses.

Mars

Temps pédagogique : égalité filles/garçons.

10 Mars : départ de Laure, fête de départ avec les enfants, achat de cadeaux de la part des parents.

Embauche Auxiliaire de Puériculture : Arrivée de Marine Lacroix (AP).

Retour de Maly Angier (AEJE) de congé parental.

Avril

Accueil des nouveaux arrivants.

Mai

Assemblée Générale.

Bilan financier positif s'expliquant par subvention exceptionnelle pour déménagement et loyer nouvelle crèche seulement à partir d'octobre 2016.

Élection du nouveau bureau.

Juin

Vendredi 9 Juin : Inauguration officielle de la nouvelle crèche, en présence d'élus de la Ville de Rennes, de la CAF, de partenaires comme L'Étoile... Beaucoup d'anciens parents et enfants sont également présents pour faire de ce moment un événement festif et marquant dans la vie de Ty Bugale.

Promesse de l'élue Ville de Rennes de faire installer un garage à vélo devant la crèche (en cours?)

Temps pédagogique : la rentrée en maternelle

Décision du passage des couches Pommettes à Love & Green (prix quasi identique, meilleure transparence, pas de produits nocifs pour les enfants).

Projet de mettre en place une commission Statuts, pour les faire évoluer.

Commission réflexion salariés : Les salariés ont fait un retour sur la base de ce qui a été établi lors de cette commission. Il est décidé que les résultats de cette commission vont être synthétisés pour être intégrés dans la révision du règlement de fonctionnement.

Le Bureau a fait le constat que le travail réalisé par le GEDES pour la comptabilité de la crèche est parfois trop « limite ». Christine Guyon, comptable du GEDES qui s'occupe de Ty Bugale, fait un constat identique. Donc il est acté un allongement des heures de Christine, sur une période d'essai jusqu'à fin 2017 ou jusqu'au bilan comptable en mars 2018.

Juillet

Parution de l'article dans Ouest-France : « Ty Bugale, une crèche parentale à taille humaine »

lien : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/ty-bugale-une-creche-parentale-taille-humaine-5113074>

Accueil des nouvelles familles.

MAJ Fiches de postes.

26 Juillet : départ de Charlotte Lemasle (AEJE), fête de départ, cadeaux des parents, des enfants...

Départ effectué dans de bonnes conditions, avec versement d'une prime de précarité substantielle.

Août (Dernière semaine)

Décision de faire voter les CR de CA et d'AG à chaque CA suivant.

Septembre

9 Septembre : Braderie et formation des nouveaux parents à la permanence.

AG extraordinaire.

Élection du nouveau bureau complet.

Commission Règlement de fonctionnement.

Commission Projet Pédagogique.

Projet écolo crèche.

Augmentation du salaire et du temps de travail de Matthieu Goulard, le cuisinier. Mathieu n'a bénéficié d'aucune augmentation depuis 2012. La charge de travail est plus importante depuis l'emménagement rue Mauconseil (locaux plus grands, plus d'enfants et d'adultes). Passe de 10,70 brut/h à 11,30 euros, augmentation du temps de travail de 30 minutes par jour.

Octobre

Vote formation HCCP2 pour Matthieu Goulard, formation Marine Lacroix.

Temps pédagogique : la permanence avec son enfant (thème proposé par l'équipe)

Mise en place d'un compte au Super U pour mieux gérer les achats, éviter d'avancer l'argent et mieux gérer le stock.

Versement des salaires par virement bancaire.

Accueil de Fanny, stagiaire EJE, présente jusqu'en décembre aux côtés de Loïc.

Novembre

Temps pédagogique : la peur (thème choisi par les parents)

Décision de s'approvisionner auprès de Manger BIO 35, pour les courses de nourriture, via la Biocoop
Compte ouvert au Super U (2 comptes : Nutrition et Moyens généraux), ainsi qu'à la pharmacie en face de la crèche.

Choix et emprunt de livres au SMAE.

Mise à jour du RF et du PP à l'unanimité.

Décision de participer à la Semaine de la petite enfance en 2018, sur le thème « Tout bouge ».

Rencontre avec Anne Kerckhove et une représentante syndicale de la CFDT le 22 Novembre, Anne n'étant plus satisfaite de ses horaires de travail, qui ne correspondent plus à ses contrats extérieurs, elle souhaite en changer (pour la deuxième fois depuis son augmentation horaire à l'arrivée dans la nouvelle crèche).

M. Leroy des Bâtiments communaux de la Ville de Rennes est venu constater les tâches de moisissures en salle de change (RDC).

Décembre

Temps pédagogique : la séparation, le rôle du doudou (thème proposé par les salariés)

Fête du 15 Décembre.

Mise en place d'une Commission Espaces verts.

Projet d'équipement.

Mise en place d'une réunion hebdomadaire entre le bureau et Loïc Bernier afin d'améliorer la communication (et de restreindre les échanges par email, sources de malentendus). RDV chaque semaine avec 1 membre du bureau.

Discussion autour du poste Remplacements, qui semble prendre beaucoup trop de temps aux parents responsables. Proposition du bureau (refusée) de changer de poste. Proposition (retenue) de scinder le poste remplacement en 2 postes : Remplacement équipe pédagogique et Remplacement Cuisine/Ménage, donné à une autre famille. Demande de la famille de ne plus effectuer de permanences auprès des enfants, refusée car hors du contrat de départ avec la crèche.

Augmentation de salaire de Maly Angier (AEJE), dont le salaire n'a pas été réévalué durant son congé parental. Hausse de 6,8%, effective en janvier 2018, passage d'une pesée de 332 à 367, c'est-à-dire la même augmentation que Nathalie L'Helgouac'h l'année précédente.

Le bureau et le comité d'administration, après entrevues avec Anne Kerckhove et le syndicat CFDT, décide de ne pas accepter la demande d'Anne concernant le changement de ses horaires, pour plusieurs raisons dont les + importantes sont : le risque de passer en horaires de nuit, avec l'augmentation de salaire que cela pourrait engendrer et la demande à effectuer auprès de l'Inspection du Travail, le fait que la salariée refuse de justifier ou au moins de donner les horaires de ses autres contrats, ce qui ne permet pas de savoir si elle respecte le temps de repos journalier. Il est proposé à Anne de réfléchir pendant la coupure de Décembre.

Vote des chèques-cadeaux pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 150€/pers. pour toute l'équipe de salariés (et pour Fanny, stagiaire EJE, 50€).

Passage de la RIS « collective » à une RIS réellement individuelle, en gardant le principe de l'accorder

au max dans la mesure des possibilités.

Les projets :

1. Améliorer l'organisation, l'augmentation du nombre de petits de familles et de salariés, améliorer la communication en interne et en externe.
2. Mettre en place de façon plus régulière l'accueil occasionnel.
3. Continuer à optimiser le taux de remplissage.
4. Accueil des nouvelles familles à la rentrée présentation, continuer les formations à la permanence
5. Projet crèche écolo (en cours).
6. Site web à améliorer.
7. Mettre en place un nouveau partenariat avec l'association L'Arbre Yakafaïre pour des rendezvous spectacles jeune public au sein de la crèche.

Bilan :

Le modèle de la crèche parentale est un choix. Un choix associatif, militant et humain. Il s'agit ici de s'intéresser de près aux premières années de nos enfants, de participer activement à leurs premières expériences de collectivité hors de la sphère familiale. Chaque famille se propose, en entrant à la crèche de faire partie intégrante de la réflexion pédagogique et sociale qui entoure les enfants qui y sont accueillis. C'est à la fois une chance et une responsabilité, envers nos propres enfants et envers ceux des autres.

C'est aussi un engagement associatif fort, qui demande du temps et de l'investissement, selon les possibilités de chacun, selon les périodes de la vie que nous traversons en tant que parent, en tant que personne.

L'association Ty Bugale existe pour une seule raison : permettre à la crèche parentale de fonctionner, au mieux, avec toutes les contraintes nécessaires imposées par les cadres légaux, les partenaires financeurs et par la nécessité d'offrir à nos enfants le meilleur cadre de vie possible.

Car c'est de cela qu'il s'agit : un cadre de vie, un espace de développement et d'accumulation d'expériences personnelles et collectives, pour nos enfants et ceux à venir.

Les partenaires tels que la CAF et la Ville de Rennes ont besoin de nous, c'est pourquoi elles nous subventionnent pour le service d'accueil que nous proposons, qui est insuffisant par ailleurs. Nous devons nous montrer très soucieux d'entretenir ces bonnes relations, qui sont vitales pour l'existence d'un lieu comme celui-ci. Un Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants, qui emploie toute une équipe de salariés dont nous avons également la responsabilité, et à qui nous devons beaucoup car ils s'occupent tous les jours de nos bambins, et ils s'en occupent bien, avec savoir-faire et conviction.

Merci à eux.

Prendre soin de la crèche, de son fonctionnement et de ses salariés, c'est assurer à nos enfants – et à ceux qui viendront après eux – un accueil digne de la confiance qu'ils placent en nous.

Mais cela reste un choix, parfois lourd à assumer à côté des obligations que chacun a déjà dans la vie (travail, activités, famille...), un choix qui nécessite un investissement réel et de la solidarité.

Solidarité entre parents (pour remplacer en permanence une famille dans l'impossibilité de la faire, par exemple), soutien dans les situations d'urgence, solidarité envers les autres membres de l'association – notamment ceux ayant à assumer des responsabilités légales – en étant respectueux des règles acceptées en entrant dans la crèche.

Bienveillance. C'est l'un des termes sur lesquels nous avons beaucoup échangé au cours de ces derniers mois. Évidemment, cette bienveillance doit s'appliquer aux enfants ; mais qu'en est-il dans nos relations aux adultes ? Aux salariés, aux parents ? Et si la crèche était également pour nous, (jeunes) adultes – et souvent nouveaux parents – de nous remettre en question, non seulement sur la parentalité mais également sur notre rapport aux autres, au sein d'une société qui prône l'individualisme ?

Nous pouvons le constater à travers ce bilan (non exhaustif!) : la vie de Ty Bugale est constituée de nombreux points, très différents, positifs comme négatifs, qui sont parfois de petits détails. Beaucoup d'entre eux ont directement à voir avec les relations humaines, mais pas seulement.

La bonne gestion de cette crèche repose sur un équilibre fragile entre les relations humaines et le respect des règles que nous avons décidé d'accepter et de nous imposer. Pour qu'un espace comme

celui-ci soit viable, pour qu'une structure comme celle-ci puisse exister et prendre tout son sens, pour que nous puissions nous y retrouver avec nos enfants et nous y reconnaître.

Et pour nos enfants, avant tout. En espérant que ceux à qui nous transmettrons cet outil en prennent autant soin que nous et puissent le transmettre à leur tour, qui sait ? Un jour peut-être à nos propres enfants ?

Donc merci à tous de jouer le jeu de la crèche parentale, de son versant associatif, comme de son versant parental, merci de votre investissement, de votre bienveillance, merci à l'équipe de salariés de nous épauler dans notre questionnement sur ce que c'est que d'être parent, merci de le faire avec cette patience envers nous et nos enfants. Merci à tous de composer, de savoir faire la part des choses entre le papa ou la maman de ... et le responsable du poste ... Et merci d'être attentif aux autres, qu'ils soient parents, salariés ou enfants.

